

## **DOCTORAT**

### **PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année pour 2021-2022**

Concerne uniquement les doctorantes et doctorants qui vont procéder à leur 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> inscription pour l'année 2021-2022.

**NOTA BENE :**

A compter du 1er septembre 2021, l'ED SISEO laisse place aux ED SIE (Sciences Ingénierie Environnement) et CST (Cultures, Sociétés, Territoires).

Votre espace ADUM a d'ores et déjà été mis à jour et vous êtes donc bien rattaché-e à votre nouvelle ED CST.

- a) Dès maintenant, **connectez-vous** à votre compte personnel sur le site de l'**ADUM** (<https://www.adum.fr/index.pl>)
- b) **Mettre à jour et/ou compléter** attentivement et en détail les onglets :
  - Déroulement de la thèse
  - Suivi de thèse
  - Publications
  - et les autres onglets
- c) Valider et éditer le **RAPPORT DE SUIVI DE THÈSE**  
Le rapport de suivi de thèse est un document important, et à remplir avec soin.
  - si des rubriques ne sont pas remplies ou trop succinctes, le Directeur de l'École doctorale ne le signera pas.
  - pensez à bien remplir la partie description de l'avancée de thèse.
  - toute modification, ajout ou suppression concernant votre encadrement devra être motivé par votre directrice ou directeur de thèse dans la partie "commentaire du directeur de thèse".
- d) **Pour les doctorants "USMB - ED CST "**  
Par l'intermédiaire de votre laboratoire, transmettre à la gestionnaire de votre école doctorale ([gestionnaire-edcst.ddrv@univ-smb.fr](mailto:gestionnaire-edcst.ddrv@univ-smb.fr)):
  - votre RST signé
  - le procès-verbal du Comité de Suivi Individuel du Doctorant (CSID)

Après réception d'une réponse favorable de votre École Doctorale (et/ou du Collège doctoral USMB), vous pourrez vous réinscrire administrativement auprès de votre scolarité de site à compter de début **Septembre** (date à venir). Une procédure vous sera alors communiquée par mail.

**Calendrier des Inscriptions Administratives :**

**De 09/2021 au 03/12/2021 & du 03/01/2022 au 29/04/2022.**